

Éditorial:

Le pharmacien adopte de nouvelles missions, notamment celle de pharmacien correspondant, entérinée par décret en mai dernier. Au cœur des débats portant sur la refonte du système sanitaire des produits de santé, les pharmaciens ont fait entendre leur voix. Pour aborder cet acteur désormais incontournable, certains d'entre vous ont déjà formé des APM (attachés à la promotion du médicament) ; mais quelles sont les obligations? ZEBRA santé décrypte pour vous l'actualité du pharmacien officinal.

Hélène Cattoire Président de ZEBRA santé

Bonne lecture!

Zaviez-vous?

LE DMP OPERATIONNEL DEPUIS AVRIL DERNIER!

Tout patient peut désormais demander l'ouverture de son dossier médical personnel (DMP) sur Internet. Objectif: améliorer l'information des professionnels et réduire les coûts de la santé, sous le contrôle de l'assuré.

Le raccordement du DP (Dossier pharmaceutique) qui sécurise la délivrance des médicaments au DMP sera certainement un sujet brûlant dans quelques années. Affaire à suivre.... Pour info, au 31 mai 2011, ce sont environ 14 millions de français qui ont déjà ouvert un DP! Pour en savoir plus : www.dmp.gouv.fr

DU NOUVEAU AU LEEM!

Les Entreprises du Médicament (Leem) ont décidé de se doter d'un organe de déontologie des pratiques professionnelles,

version papier (pdf)

SOMMAIRE:

> À la Une :

N'oubliez pas le jeudi 30 juin 2011 « La folle soirée » des Caducées !

- > Interview excluZive : avec Magali Brot-Weissenbach, président du GEMS
- " VM en pharmacie, le niveau s'élève !"
- > NewZ: Nouveau décret : le pharmacien correspondant
- Assises du médicament : l'ordre des pharmaciens se positionne
- > Rubriques : Z'aviez-vous Z'événements

À LA UNE

> N'OUBLIEZ PAS LE JEUDI 30 JUIN 2011 « LA FOLLE SOIRÉE » DES CADUCÉES!



ZEBRA santé, partenaire des caducées, aura le plaisir de remettre le prix des Caducées du cœur !

Toutes les infos sur www.les-caducees.com

Infos pratiques:

Chalet de la Porte Jaune à Vincennes Avenue de Nogent - Bois de Vincennes 75012 PARIS

INTERVIEW EXCLUZIVE

VM EN PHARMACIE : LE NIVEAU S'ÉLÈVE!



Les visiteurs médicaux visitent de plus en plus les pharmacies impliquant une évolution des profils des visiteurs médicaux. Le point avec Magali Brot-Weissenbach, président du GEMS, groupement d'écoles des métiers de la santé.

ZEBRA santé: Le pharmacien est devenu un interlocuteur important pour la visite médicale. Comment évolue le profil des VM pour s'adapter à cette nouvelle cible montante?

Magali Brot-Weissenbach: « Les visiteurs médicaux évoluent en effet, avec ces interlocuteurs qui ont de plus en plus de poids dans la délivrance des médicaments. En visitant les pharmacies, les VM gagnent une vision plus large. Leur niveau, leurs compétences s'élèvent. Ils doivent être davantage préparés, accompagnés au sein des laboratoires, et gagnent ainsi en reconnaissance dans leurs fonctions. »

dénommé Codeem (COmité de DEontovigilance des Entreprises du Médicament). Constitué de personnalités n'appartenant pas à l'industrie, le Codeem aura plusieurs missions:

- Rôle de médiation en cas de litige portant sur des questions de déontologie et
- Rôle de sanction en cas de non-respect des règles déontologiques.

Pour en savoir plus : www.leem.org



LES DATES CLÉ SANTÉ ET ÉVÉNEMENTS PHAR<u>MA</u>

• 22 juin :

Journée nationale du don d'organes Dons d'organes, pour sauver des vies, il faut l'avoir dit. »

www.france-adot.fr



 26 juin: Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues www.unodc.org



Du 27 juin au 1er juillet:
 Journée DMLA
 (dégénérescence maculaire
 liée à l'âge)
 Thème 2011: Art
 contemporain? Non,
 DMLA.»
 www.journees-dmla.fr

ZEBRA santé : On parle désormais d'attachés à la promotion du médicament : de quoi s'agit-il ?

Magali Brot-Weissenbach: « Les attachés à la promotion du médicament, définis par le Leem il y a déjà trois ans, sont à la fois des commerciaux et des informateurs scientifiques. Leur mission est double : ils doivent être capables de prendre les commandes en officine, de calculer les marges, de négocier, et de délivrer une information scientifique sur les médicaments, aux pharmaciens et aux médecins. Ils possèdent obligatoirement un diplôme de visiteur médical, c'est-à-dire bac+3, ainsi qu'une formation commerciale. »

ZEBRA santé: Faut-il souhaiter que les VM soient systématiquement remplacés par des APM?

Magali Brot-Weissenbach: « Certains laboratoires ont déjà transformé leurs contrats de visiteurs médicaux en attachés à la promotion du médicament. Il n'y a pas d'obligation formelle de le faire. Cela sous-entend d'avoir des profils à double compétence : des communicants, commerciaux, doués pour la vente, et dotés d'un bagage scientifique solide afin de savoir présenter les médicaments.

Je crois qu'il serait utile de confier les produits issus des biotechnologies, et tous les médicaments pointus tels que ceux traitant la maladie d'Alzheimer, le sida, le cancer, à des VM confirmés. Pour les produits de médication familiale, les APM semblent plus légitimes. »

ZEBRA santé: En pharmacie, la formation sous forme d'e-learning, e-detailing fonctionne bien aussi, mieux que chez les médecins. Comment expliquez-vous cela?

Magali Brot-Weissenbach: « Le médecin est débordé, il n'a pas le temps de se connecter à un outil supplémentaire pour se former. Il préfère la visite d'un VM, qui casse un peu le rythme effréné de sa consultation. Tandis que le pharmacien, qui a la volonté de se former et de former son équipe, gère plus facilement son emploi du temps. »

Les solutions ZEBRA santé

- Programme de formation des VM sur 1 à 3 jours
 - Univers de la pharmacie
 - Savoir vendre et négocier
- Training de mises en situation

NewZ

NOUVEAU DÉCRET : LE PHARMACIEN CORRESPONDANT



Les missions du pharmacien correspondant, acteur clé dans la prise en charge des pathologies chroniques, sont enfin entérinées par décret. Paru le 7 avril dernier au journal officiel, le décret explicite le rôle du pharmacien correspondant dans le cadre d'un protocole portant sur un traitement chronique. Désigné par le patient, ce dernier peut, « à la demande du médecin ou avec son accord, renouveler périodiquement le traitement concerné,

ajuster au besoin sa posologie, au vu du bilan de médication qu'il a effectué, selon un rythme et des modalités définis par le protocole. » La durée totale de la prescription et des renouvellements ne peut excéder 12 mois.

Autre point majeur : le pharmacien correspondant peut désormais réaliser des bilans de médications incluant l'évaluation de l'observance et



- 28 juillet : Journée mondiale contre l'hépatite
- Du 1er au 7 août : Semaine mondiale de l'allaitement maternel

la tolérance du traitement. Il pourra ensuite ajuster la posologie si nécessaire.



ASSISES DU MÉDICAMENT : L'ORDRE DES PHARMACIENS SE POSITIONNE

Les assises du médicament, lancées par le ministère de la santé, pour engager « une large concertation sur la refonte du système sanitaire des produits de santé, incluant les dispositifs médicaux », rendent leurs bilans. Le conseil de l'ordre des pharmaciens a publié sa contribution sur le sujet le 11 mai dernier, en rapport avec ses missions. Elle met l'accent sur 7 champs d'action, parmi lesquels figurent : l'accès aux bases de données dont celles anonymisées du dossier pharmaceutique, la formation professionnelle et le développement professionnel continu des professionnels de santé, l'information et la publicité vis-à-vis des professionnels de santé et du grand public. Isabelle Adenot, présidente du CNOP, rappelle que « la communication destinée au public doit être renforcée. Elle se voudra pédagogique en ce qui concerne les notions d'AMM, de SMR, d'ASMR et de surveillance renforcée. Les professionnels de santé devront toujours être prévenus des décisions prises préalablement à une diffusion vers le public, afin de pouvoir relayer l'information. »

Réagissez par rapport aux témoignages et interviews!



Vous voulez donner votre avis, nous faire part d'une expérience? <u>Écrivez-nous!</u> Cet espace EST POUR VOUS.



ZEBR@zine est éditée par ZEBRA santé

35, Avenue de Suresnes - 92210 Saint-Cloud Tél. 01 55 39 06 10 - Fax. 01 55 57 06 28 Contact : Hélène Cattoire - Mail : <u>cattoire@zebrasante.com</u> Site Internet : <u>www.zebrasante.com</u>

© 2011 ZEBRA santé - Tous droits réservés.